



Démission avec date ultérieure au préavis légal

Par **dzanza**, le **04/02/2008** à **13:56**

Bonjour,rrnrnPeut on fixer dans une lettre de démission une date ultérieure au préavis légal. C'est à dire, envoyer ma lettre de démission aujourd'hui, en précisant que je démissionne à compter du 15 mars + 1 mois de préavis soit un départ au 15 avril.rnEst possible, ou bien est la date de réception de la LRAR qui fait foi pour le départ du préavis ?

Par **grumman f14**, le **06/02/2008** à **17:49**

bonjour rnc la date figurant sur votre courrier et la date de d emmision du courrier qui fait foi si vous avez 1 moi de preavis compter un moi a partir de votre date d envoie il faut pour le mieu rediger votre courrier et l envoyer dans la foulée le meme jour.rncordialement grumman f14